

CONDITIONS GENERALES DE VENTE VO MAJ OCT 2018

Toute commande entraîne de plein droit, sans réserve, l'adhésion de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente et renonciation aux clauses de leurs propres conditions générales d'achat qui y seraient contraires. Les conditions prévalent donc sur toute condition d'achat, toute stipulation en opposition aux présentes sera nulle.

1. FORMATION DU CONTRAT - COMMANDES

Le bon de commande qui sera remis au client tiendra lieu de contrat engageant les parties et présentant les caractéristiques techniques du véhicule désiré, son prix et la date de livraison. Le client qui subordonne son engagement à certaines caractéristiques du véhicule, doit le mentionner sur le bon de commande. Le vendeur est libre de ne pas accepter cette commande s'il ne peut garantir la livraison avec ces caractéristiques. Le présent bon de commande n'engage les parties qu'à la condition qu'il comporte la signature du client ainsi que la signature et le cachet commercial de la société sur chaque exemplaire. Toute reprise est subordonnée à l'achat corrélatif d'un véhicule. La reprise étant l'accessoire du contrat principal. Les éventuelles conditions particulières et celles pouvant être indiquées dans les devis ou offres, ne modifient les conditions générales que sur les points mentionnés, le fait de renoncer à l'application stricte ou de déroger à l'une des clauses des conditions stipulées n'entraînera en aucun cas renonciation aux autres clauses.

2. PRIX

Les prix indiqués au client s'entendent en euros TTC ; les biens sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la signature du bon de commande. Ce prix est garanti jusqu'à l'expiration du délai contractuel de livraison, et, en cas de dépassement non imputable à l'acheteur, jusqu'à sa mise à disposition sauf : - si l'acheteur a expressément stipulé refuser la livraison ou si la variation de prix résulte de modifications techniques ou fiscales imposées par les pouvoirs publics. Cette faculté est subordonnée aux conditions de la Recommandation n°85-02. Cette garantie de prix ne s'applique qu'au modèle mentionné sur le bon de commande.

3. REGLEMENT

Nos factures sont payables au comptant, sauf stipulation contraire. Dans ce cas un acompte devra être versé et aucun escompte ne sera octroyé si le règlement est anticipé par le client. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, l'intégralité de la somme due sera immédiatement exigible et ce même si elles ont donné lieu à des traites. Chaque fois que le prix du véhicule est acquitté à l'aide d'un crédit, la mention en est portée sur le bon de commande. Selon condition spéciale, le paiement échelonné en trois fois peut être consenti au client. Dans ces circonstances, une somme de trente (30) euros, sera facturée au client au titre des frais de dossier. Il est expressément convenu que des pénalités de retard seront appliquées au montant toutes taxes comprises de la facture dans le cas où le paiement ne serait pas intervenu dans le délai de règlement fixé par les présentes conditions générales. Ces pénalités sont dues de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Les dommages et intérêts moratoires pouvant se cumuler avec des dommages et intérêts compensatoires conformément à l'article 1229 al 2 du code civil. Elles seront calculées sur les sommes exigibles et non payées à la bonne date, et au taux fixe contractuel de 15% l'an. Elles commenceront à courir dès l'expiration du délai de règlement prévu dans les conditions générales. Le client s'engage à indemniser, sur présentation de justificatifs, la société de toutes pertes et frais (tous les frais de recouvrement amiable ou judiciaire y compris les frais de mise en place, d'étude, de contrôle et de vérification et les frais juridiques, les honoraires et débours non excessifs de conseils extérieurs) raisonnablement exposés par cette dernière pour obtenir l'exécution des obligations découlant du présent contrat dans la limite de 1.500 euros. Ce même droit est reconnu au client dans l'hypothèse inverse. Conformément au Décret n°2012-1115 tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard de la société de la somme forfaitaire de 40 euros en sus des indemnités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement seraient supérieurs au montant de cette indemnité, la société pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justificatif. Enfin le vendeur se réserve le droit de demander des garanties particulières en cas de retard de paiement ou d'insolvabilité notoire. Le refus de l'acheteur de fournir les garanties demandées pourra entraîner le droit à revendication des marchandises conformément à la clause de réserve de propriété stipulée au point 6 des présentes et les commandes en cours non livrées seront résiliées de plein droit aux torts exclusifs du client. Le cas échéant, le client sera tenu de verser à la société une indemnité conventionnelle de résiliation correspondant à 10 % de la valeur toutes taxes comprises des marchandises non encore livrées.

4. CONTROLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE

Dans le cas où la réglementation l'impose, le vendeur remet à l'acheteur le certificat attestant que le véhicule d'occasion a subi le contrôle technique dans les délais prescrits, ainsi que le rapport correspondant.

5. CONTRÔLE DE SECURITE

Le vendeur s'engage, vis-à-vis de son client, à effectuer un contrôle de sécurité portant sur les organes dont la défectuosité risquerait de provoquer des accidents. Les vérifications et, s'il y a lieu, les remises en état concernent : les amortisseurs et les organes de suspensions, les organes de direction, le système de freinage, le système d'éclairage et les pneumatiques.

D'une manière générale, le vendeur devra contrôler et s'assurer de la conformité du véhicule aux prescriptions du code de la route. Le vendeur ne peut garantir la régularité des révisions et entretiens effectués par les propriétaires précédents. Il s'engage néanmoins à procéder au moment de la vente à la révision du véhicule et ce conformément aux prescriptions du constructeur.

6. DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison ou de réparation prévus auront lieu au plus tard à la date portée sur le bon de commande. Ces délais sont cependant réservés en cas de modification du bon de commande sur demande du client ainsi qu'en cas de force majeure. Le cas échéant, la nouvelle date de livraison sera portée en marge sur le bon de commande.

7. LIVRAISON & RETIREMENT

Sauf convention expresse contraire, la livraison est effectuée dans nos établissements. Lorsque les délais de livraison sont écoulés, le client est tenu de prendre livraison dans les quinze jours suivant la date de livraison. A défaut des frais de gardiennage de 35 euros par jour par véhicule seront facturés au client, et ce, sous réserve des droits de la société à tous dommages-intérêts et à la réparation

intégrale du préjudice subi par elle. Enfin, passé un délai de 3 mois, à compter de la mise en demeure de retraitement des marchandises restée infructueuse, le véhicule deviendra la propriété de la société. En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison à la date ou à l'expiration du délai de l'article L 138-1 ou à défaut dans les 30 jours après la conclusion du contrat, le consommateur peut résoudre le contrat dans les conditions prévues à l'article L 138-2.

8. RESERVE DE PROPRIETE ET SUBROGATION DE CREANCE

(1) Réserve de propriété : le vendeur se réserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix au principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens, le vendeur pourra exiger de plein droit la restitution et sans formalité, de tous les biens non encore intégralement payés, y compris les marchandises normalement payables à une date ultérieure. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner et n'équivalent en aucun cas à la résolution de la vente.

(2) Subrogation de créance : Dans l'hypothèse où le client aurait revendu la marchandise livrée dans son commerce normal, il cède alors à la société toutes les créances à son profit, nées de la revente au tiers acheteur (preneur). Le client est autorisé à recouvrer ses créances, même après cette cession sans que le droit de la société de recouvrer elle-même ses créances, soit affecté. Toutefois, la société s'engage à ne pas recouvrer les créances dans la mesure où le client exécute correctement ses obligations de paiement, conformément aux présentes conditions générales de vente.

9. CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

9.1 Le véhicule bénéficie d'une garantie minimale obligatoire, pièces et main-d'œuvre, de **trois mois** à compter de la date de la livraison effective du véhicule, sur les seuls **organes de sécurité**, tels que ceux visés obligatoirement par le contrôle technique. Elle ne couvre pas l'usure normal d'un véhicule qui se caractérise par le rapprochement entre d'une part, l'état constaté par des pièces endommagées, leur kilométrage et leur temps d'usage et, d'autre part, le potentiel moyen de fonctionnement qui leur est usuellement prêté en considération notamment de l'état des routes et du climat en Martinique.

9.2 Si le véhicule bénéficie d'une garantie contractuelle complémentaire, celle-ci est mentionnée sur le bon de commande.

9.3 La garantie n'est acquise : qu'après réception par la société d'un courrier adressé par LRAR notifiant la non-conformité constatée et accompagné du bon de livraison, qu'après reconnaissance par la société de la défectuosité des pièces ou véhicules vendus, qu'à la condition qu'un tiers ou le client lui-même ne soit pas intervenu sur les pièces ou véhicules depuis leur mise à disposition. L'application de la garantie est contractuellement subordonnée au strict respect des révisions périodiques du véhicule. Les travaux sous garantie devant être exclusivement effectués par nos ateliers. Les pièces faisant l'objet d'une demande de garantie sont adressées au constructeur pour examen technique. Si la garantie est acceptée, la pièce défectueuse devient la propriété du constructeur.

9.4 Cette garantie ne se substitue ni à la garantie légale des vices cachés ni à la garantie légale de conformité. Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le client bénéficie d'un délai de six mois à compter de la délivrance du bien pour agir et est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité pendant ce même délai ; il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par [l'article L. 211-9](#) du code de la consommation ; la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale - le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de [l'article 1641](#) du code civil et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à [l'article 1644](#) du code civil. Le client est enfin informé que lorsque le vendeur propose une garantie commerciale au sens de l'article L 211-15, son bénéfice n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretiens non couvertes par cette garantie, par un réparateur agréé par le constructeur.

10. RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la vente du véhicule sera résolue de plein droit, sans indemnité, lorsque le prix du véhicule est acquitté à l'aide d'un crédit : si dans le délai de 14 jours francs courant à compter de l'acceptation de l'offre de prêt par le client, le prêteur n'informe pas le vendeur de l'octroi du financement ou l'informe de son refus d'accorder ce financement et si dans ce même délai le client n'a pas payé comptant ; si dans le délai de 14 jours francs le client exerce son droit de rétractation.

En cas de retard de paiement et de défaut de retraitement des marchandises dans les délais contractuels par le client, la société est en droit de demander la résolution ou l'exécution forcée du contrat de plein droit, passé un délai de 8 jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Le client sera tenu de verser une indemnité conventionnelle égale à 10 % du montant TTC de la commande sous réserve de tous autres droits visés par les présentes CVG.

11. REFUS DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICE

Un refus de vente sera valablement opposé si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à ses obligations, à moins que l'acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Dans ce cas il est précisé qu'aucune remise ne sera accordée.

12. INFORMATIQUE ET LIBERTES & DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Règlement (UE) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à leur libre circulation du 27 avril 2016.

Quelles données collectons-nous ?

Les données que nous collectons ou détenons à votre égard peuvent avoir été collectées directement auprès de vous, d'autres peuvent avoir été collectées dans le respect de la réglementation applicable, dans le passé. Nous pouvons également collecter des informations vous concernant lorsque vous échangez avec nous, par exemple lorsque vous nous appelez ou vous rendez dans l'un de nos sites. Certaines peuvent même provenir de sources accessibles au public (registres des créanciers, de la presse et de sites Internet) ou auprès de sociétés externes (agences de contrôle de la solvabilité par exemple).

Les données que vous nous fournissez peuvent concerner :

- Des informations relatives à votre identité telles votre nom, genre, date et lieu de naissance, les informations présentes sur vos justificatifs d'identité ;
- Vos coordonnées telles que votre adresse postale, adresse de messagerie électronique, numéros de téléphone ;
- Des informations que vous nous fournissez en remplissant des formulaires ou en communiquant avec nous, que ce soit par téléphone, en présentiel, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication en ligne ou en répondant à des questionnaires ou des enquêtes de satisfaction ;
- Les données que nous collectons ou générons peuvent concerner notamment : les informations relatives à notre relation commerciale, vos transactions et vos instructions ;
- Informations financières.

Quelles sont les finalités du traitement de vos données à caractère personnel et quel est le fondement juridique de ce traitement ?

Les finalités de la collecte	Le traitement est justifié par :
Vous fournir les services correspondants à votre demande : achat, location, prestation de services. Opérer un diagnostic et estimer les travaux à réaliser et établir éventuellement un devis pour les prestations que vous souhaitez faire réaliser.	L'exécution d'un contrat.
Réaliser des sondages, enquêtes, statistiques via des messages commerciaux.	Nécessité de développer de nouvelles fonctionnalités. Evaluer la qualité des prestations et des produits. Anticiper les besoins des clients. Promouvoir les produits et services.
Vous envoyer, sauf opposition de votre part, des informations sur nos offres promotionnelles, nouveautés et événements (newsletters et autres publications). Gérer notre relation commerciale avec vous.	Votre consentement préalable qui sera obtenu, dans le cas où la loi l'exige, en cochant la case destinée à cette fin lorsque vous communiquez vos données personnelles.
Correspondre avec nos avocats, conseils ou tout autre intervenant (sous-traitants, fournisseurs, transporteurs, partenaires ou autres tiers intéressés). Garder une trace de nos échanges avec vous (par téléphone, par message électronique ou tout autre type de communication)	Le respect d'une obligation légale ou réglementaire. La protection de nos intérêts légitimes.

Qui en sont les destinataires ?

Nous sommes susceptibles de transférer et de communiquer vos données à :

- d'autres sociétés du Groupe Citadelle dont dépend la société ;
- des sous-traitants, des mandataires ou des prestataires de services qui travaillent pour nous ou d'autres sociétés du Groupe dont dépend la société (ce qui inclut leurs salariés, leurs administrateurs et leurs dirigeants) ;
- toute société (nouvelle ou potentielle) du groupe dont dépend la société (par exemple si nous procédons à une restructuration ou à l'acquisition d'autres sociétés ou fusionnons avec d'autres sociétés) ;
- des commissaires aux comptes, la Banque de France (en cas d'inscription au Fichier Central des Chèques – FCC - ou au Fichier National des Incidentes de Remboursement des Crédits aux Particuliers –FICP), la Caisse des Dépôts et Consignations, des autorités administratives indépendantes ou des organismes de résolution des litiges et afin de se conformer à leurs demandes ;
- toute autre personne impliquée en cas de litige au regard d'une opération ;
- le gouvernement français, les autorités/juridictions judiciaires ou administratives.

Combien de temps les conservons-nous ?

Nous conserverons vos données tant que vous utiliserez nos services. Nous sommes également susceptibles de les conserver même si vous décidez de ne plus utiliser nos services pour défendre nos intérêts ou faire valoir nos droits. Nous ne les conserverons pas plus longtemps que nécessaire et, lorsque nous n'en aurons plus besoin, nous les détruirons en toute sécurité conformément à notre politique interne ou nous les rendons totalement anonymes. Certaines données pourront être conservées pour une durée supplémentaire pour la gestion de réclamations et/ou contentieux ainsi que pour répondre à nos obligations légales ou réglementaires ou encore pour répondre à des demandes d'autorités habilitées. Les données comptables pourront être conservées pendant une durée de dix (10) ans conformément à la réglementation applicable.

Quels sont vos droits et comment vous pourrez les exercer ?

Vous disposez de droits sur les données personnelles vous concernant :

- le droit d'obtenir des informations sur les données que nous détenons sur vous et les traitements mis en œuvre ;
- dans certaines circonstances, le droit de retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données personnelles (veuillez noter que nous sommes susceptibles de continuer à traiter vos données personnelles si nous avons une raison légitime de le faire) ;
- dans certaines circonstances, le droit de recevoir des données sous forme électronique et /ou de nous demander de transmettre ces informations à un tiers lorsque cela est techniquement possible ;

- le droit de modifier ou corriger vos données ;
- le droit de nous demander la suppression de vos données dans certaines circonstances (veuillez noter que des dispositions légales ou réglementaires ou des raisons légitimes peuvent nous imposer de conserver vos données ;
- le droit de nous demander de restreindre ou de vous opposer au traitement de vos données, dans certaines circonstances (veuillez noter que nous sommes susceptibles de continuer à traiter vos données personnelles si nous avons une raison légitime de le faire) ;

Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation de vos données à des fins commerciales à tout moment : la prise en compte de votre demande et la mise à jour de nos systèmes peut prendre quelques jours pendant lesquels vous êtes susceptibles de recevoir des sollicitations commerciales relatives aux campagnes marketing déjà lancées.

Vous pouvez exercer vos droits en nous contactant : DPO – 0596 39 41 72 ou par mail : dpo@citadelle-sa.com

Vous trouverez de plus amples informations à propos de vos droits sur le site Internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>. Vous disposez également du droit de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (merci d'adresser un courrier à l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris - Cedex 07).

13. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif aux présentes devra faire l'objet d'une tentative de conciliation amiable et préalable auprès de notre service clientèle. Dans ce contexte, une négociation interviendra entre les parties.

A défaut de résolution amiable, le client aura le droit de recourir à un médiateur : Monsieur Jean-Jacques BRICHANT jjbrichant@gmail.com / 0696 45 25 39 ou de saisir les juridictions compétentes.

Signature du client :

Précédé de « ***bon pour acceptation des présentes CGV*** »